



Protéger notre village et son cadre de vie

Mandat 2026-33 : maîtriser l'urbanisation, affirmer notre identité.

Face aux pressions foncières et aux évolutions réglementaires, nous mènerons une politique d'urbanisme exigeante et protectrice.

Toute construction devra respecter strictement le PLUi. Nous agirons avec fermeté contre les irrégularités.

Préserver l'équilibre de notre commune, son identité et la qualité de vie des habitants est une priorité absolue.

Nous affirmons notre volonté de conserver l'instruction des permis de construire au niveau communal.

Garder cette compétence, c'est garantir une décision de proximité, cohérente avec notre projet local.

Nous mènerons une action déterminée contre la cabanisation et les constructions illégales.

Ces pratiques fragilisent notre environnement, créent des inégalités et dénaturent notre village.



**Les règles d'urbanisme s'appliquent à tous. Elles seront respectées.
Chaque infraction fera l'objet des procédures nécessaires.**

Les 15 et 22 mars, rendez-vous aux urnes.



ENSEMBLE, CONTINUONS !

Planifier, rénover, sécuriser

Nous travaillerons avec l'Agglomération à un plan pluriannuel de rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Cette coordination permettra de réhabiliter nos voiries de manière rationnelle, tronçon par tronçon, en maîtrisant les coûts.

Nous engagerons un travail structuré sur la rétrocession des voiries encore privées afin d'assurer l'équité entre habitants et garantir partout un cadre de vie entretenu et sécurisé.

Tous les deux ans, une consultation citoyenne sera organisée sur les évolutions du PLUi afin d'associer pleinement les habitants aux orientations qui structurent le développement de la commune.

Valoriser les bords de Seine et le port de Chartrettes

Les bords de Seine, la forêt et nos espaces naturels sont au cœur de l'identité chartrettoise.

Nous renforcerons leur mise en valeur dans le respect de l'environnement et de l'accessibilité pour tous.



Nous œuvrerons à l'acquisition ou à la valorisation concertée des terrains appartenant aux Voies Navigables de France afin d'étendre et structurer le site du port comme véritable lieu de vie.

Nos engagements :

- Création d'une liaison douce sécurisée entre les Vergers et le quai des Rouillons, avec une ambition de continuité vers Fontaine-le-Port ;
- Développement d'espaces de plein air : parcours santé, agrès légers, zones ombragées, aires de détente ;
- Installation encadrée d'activités nautiques légères (canoë, paddle) ;
- Installation de points légers de restauration en bord de seine durant la période estivale ;
- Amélioration esthétique et fonctionnelle du port ;
- Opérations participatives de nettoyage et valorisation du ru pour renforcer la biodiversité.



Pascal
Gros

Chef d'entreprise,
Maire sortant

Protéger, aménager, embellir : notre cadre de vie est un patrimoine commun.

Nous en ferons un levier d'attractivité, de lien social et de qualité de vie durable.

ENSEMBLE, CONTINUONS !